

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE  
SANTÉ LIBÉRAUX DU SUD GOÉLO**

Association

Siège social : 1 rue du Pont Sillard

22410 LANTIC

RCS 894 178 078

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2023

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE  
LIBERAUX DU SUD GOELO**

Association

Siège social : 1 rue du Pont Sillard

22410 LANTIC

RCS 894 178 078

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres de l'association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Professionnels de Santé Libéraux du Sud Goelo relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « information générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant le rattachement des produits des subventions, aux actions réalisées.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



*Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 1er juillet 2024

Pour **Aexpert Audit**

Commissaire aux comptes

**Laure BEAUMANOIR**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	3 293	945	2 348	1 641	708	43.12
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15		15		15		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	<b>3 308</b>	<b>945</b>	<b>2 363</b>	<b>1 641</b>	<b>723</b>	<b>44.04</b>	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	2 583		2 583	366	2 217	605.62
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	121 634		121 634	100 573	21 061	20.94	
Charges constatées d'avance (3)	890		890	167	724	434.21	
<b>Total III</b>	<b>125 107</b>		<b>125 107</b>	<b>101 106</b>	<b>24 001</b>	<b>23.74</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>128 415</b>	<b>945</b>	<b>127 470</b>	<b>102 746</b>	<b>24 724</b>	<b>24.06</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		36 000		36 000		
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		78 230			78 230	
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>		114 230		36 000	78 230	217.31	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 650		6 702	-1 052	-15.69
	Dettes fiscales et sociales		7 590		2 850	4 740	166.28
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance				57 194	-57 194	-100.00
	<b>Total IV</b>		13 240		66 746	-53 506	-80.16
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		127 470		102 746	24 724	24.06

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

13 240 9 552

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	281 970		78 862		203 108	257.55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations	2 885		1 645		1 240	75.38
Autres produits	5		3		2	92.66
<b>Total I</b>	<b>284 860</b>		<b>80 510</b>		<b>204 351</b>	<b>253.82</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	150 795		45 851		104 944	228.88
Impôts, taxes et versements assimilés	465		311		154	49.72
Salaires et traitements	41 134		25 246		15 888	62.93
Charges sociales	16 475		8 811		7 664	86.98
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	654		291		363	124.74
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	18				18	
<b>Total II</b>	<b>209 542</b>		<b>80 510</b>		<b>129 033</b>	<b>160.27</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>75 318</b>				<b>75 318</b>	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		2 912			2 912	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		2 912			2 912	
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		2 912			2 912	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		78 230			78 230	
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		287 772		80 510	207 263	257.44
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		209 542		80 510	129 033	160.27
<b>Solde intermédiaire</b>		78 230			78 230	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		78 230			78 230	

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 127 470.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 284 860.05 Euros et dégageant un excédent de 78 230.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Par un avenant en date du 16 décembre 2023 entre la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Côtes d'Armor, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor (CPAM) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Baie d'Armor (anciennement Sud Goëlo), le territoire d'intervention s'est étendu à 33 nouvelles communes.

Compte tenu du nombre d'habitants sur ce territoire, la CPTS est dorénavant de taille 3.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Depuis le 23 février 2024, un bail commercial est conclu avec la SCI ELEUSIS 5 pour la location d'un plateau de 110 m<sup>2</sup>.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Informations générales complémentaires**

L'association est financée par l'ARS et la CPAM.

Les fonds alloués par l'ARS sont déterminés en fonction de la taille de la CPTS et des missions mises en oeuvre par celle-ci.

Les missions confiées sont définies dans le contrat d'adhésion à l'Accord Convention Interprofessionnel (ACI) en faveur du développement des CPTS signé le 16 décembre 2021, qui a fait l'objet de 5 avenants actant de l'extension de la CPTS et d'évolution des missions socles et complémentaires conduites par la CPTS.

Chaque mission peut avoir un délai de déploiement différent et comprend une part de rémunération fixe et une part de rémunération variable selon les actions et les résultats.

Le suivi de gestion actuel ne permet pas de rattacher précisément les produits des subventions perçues aux actions réalisées (essentiellement du temps passé par les membres à faire avancer les actions subventionnées, et les dépenses afférentes aux actions de communications menées), ni de chiffrer les temps restant à passer sur les actions en cours.

Par conséquent, les fonds alloués par l'ARS en 2023 sont rattachés en totalité à l'exercice 2023.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 932		1 362
TOTAL	1 932		1 362
Autres titres immobilisés			15
TOTAL			15
TOTAL GENERAL	1 932		1 377

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 293	3 293
TOTAL			3 293	3 293
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			3 308	3 308

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		291	654		945
TOTAL		291	654		945
TOTAL GENERAL		291	654		945
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	654				
TOTAL	654				
TOTAL GENERAL	654				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	36 000				36 000
Excédent ou déficit de l'exercice			78 230		78 230
Situation nette	36 000		78 230		114 230
<b>TOTAL I</b>	<b>36 000</b>		<b>78 230</b>		<b>114 230</b>

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	2 583	2 583	
Charges constatées d'avance	890	890	
<b>TOTAL</b>	<b>3 473</b>	<b>3 473</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 650	5 650		
Personnel et comptes rattachés	3 334	3 334		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 986	3 986		
Autres impôts taxes et assimilés	269	269		
<b>TOTAL</b>	<b>13 240</b>	<b>13 240</b>		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

**Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 479
Dettes fiscales et sociales	4 675
Total	10 154

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	890
Total	890

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 016 euros TTC, honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.